



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 14 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

Actualisation de la liste des emplois permanents Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

I - Contexte

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 modifie le régime juridique du stationnement payant sur voirie en supprimant l'amende pénale en cas d'insuffisance ou d'absence de paiement. La date d'effet de cette réforme est fixée au 1^{er} janvier 2018.

L'article 63 de la loi MAPTAM autorise le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent pour l'organisation de la mobilité à instituer une redevance de stationnement. En outre, elle lui attribue compétence pour la gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

II - Evolution envisagée

Cette nouvelle compétence de gestion des RAPO implique un temps de travail supplémentaire. Dans ce contexte, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint de gestion administrative à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon dont le recrutement se réalisera d'ici à la fin 2017.

Le poste créé sera affecté à la Direction Sécurité et Tranquillité Publique. Il relève de la filière administrative et correspond à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Cet agent aura en charge la gestion des recours administratifs préalables obligatoires. Il assurera le suivi de la procédure de traitement de ces recours de la réception des documents à la réponse faite à l'utilisateur. Il sera également chargé, le cas échéant, de transmettre à la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP) les documents nécessaires à l'instruction du dossier par cette nouvelle instance.

En outre, il aura également une mission d'information auprès des usagers sur les modalités de dépôt et de traitement du RAPO.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité publique,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 DEC. 2017



Contrôle de légalité